



Appel de candidatures 2025 : Foire aux questions

L'Agence des médicaments du Canada (CDA-AMC) sollicite les candidatures pour des postes d'experts ou d'expertes et de membres représentant les patients au sein de ses comités consultatifs et de ses comités d'expertise. Voici des renseignements qui vous seront utiles dans votre décision de soumettre une candidature et au long du processus.

Quels sont les postes à pourvoir?

CDA-AMC est à la recherche de candidatures aux postes de membre suivants :

- **Comité canadien d'expertise sur les médicaments (CCEM)**
 - 1 personne représentant les patients
- **Comité d'experts en examen du Programme pancanadien d'évaluation des anticancéreux (CEEP)**
 - 1 personne experte
- **Comité d'experts en examen sur les technologies de la santé (CEETS)**
 - 1 spécialiste de l'évaluation des technologies (ETS) de la santé
- **Comité consultatif des patients et des communautés (CCPC)**
 - 2 personnes représentant les patients

Y a-t-il des postes qui s'adressent aux patients?

À l'heure actuelle, il y a jusqu'à quatre postes de membres représentant les patients à pourvoir.

Y a-t-il des postes s'adressant aux membres du public?

Il y a actuellement des postes de membres représentant les patients à pourvoir au sein de deux comités; les membres du public qui répondent aux critères exigés pour ces postes peuvent poser leur candidature.

Quelle est la date limite de mise en candidature?

Le formulaire doit être rempli et la candidature doit être reçue d'ici le **lundi 31 mars 2024**.

Qui devrait poser sa candidature?

Les personnes des autorités sanitaires fédérales, provinciales ou territoriales, d'organismes représentant des professionnels de la santé et de domaines connexes ou de la population générale peuvent présenter une candidature.

Puis-je poser ma candidature ou quelqu'un d'autre doit-il le faire pour moi?

Les candidatures peuvent être présentées au nom de la personne ou par la personne elle-même.



Puis-je poser ma candidature à plus d'un poste?

Oui, vous pouvez poser votre candidature à plus d'un poste. Vous devrez toutefois refaire le processus au complet pour chacun.

Dois-je remplir un formulaire de divulgation des conflits d'intérêts?

Les membres des comités, sans exception, doivent divulguer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel. La politique sur les conflits d'intérêts de CDA-AMC vise le respect des normes éthiques, de la réputation et de l'intégrité. Seules les personnes sélectionnées en entrevue devront remplir une divulgation de conflit d'intérêts.

Et si j'ai déjà rempli un formulaire de divulgation des conflits d'intérêts pour l'Agence des médicaments du Canada?

Même si vous avez déjà soumis un formulaire de divulgation de conflit d'intérêts, dès que vous passerez à l'étape de l'entrevue, vous devrez en remplir un nouveau pour que votre candidature soit prise en considération.

Qu'entend-on par « conflit d'intérêts »?

Un conflit d'intérêts désigne toute situation dans laquelle une personne a ou semble avoir un intérêt personnel, non personnel ou autre suffisamment grand pour porter atteinte à son objectivité, influencer ou paraître influencer sur son objectivité dans ses tâches, ses responsabilités ou ses décisions à CDA-AMC.

Serai-je exclu d'emblée en cas de conflit d'intérêts?

L'existence d'un conflit d'intérêts n'exclut pas automatiquement une candidature. Dans le cadre du processus de sélection, on s'efforcera de comprendre la nature et la portée des conflits.

Qu'arrive-t-il après la soumission d'une candidature?

Après l'envoi, un message s'affichera pour confirmer que la candidature a été soumise avec succès. Les personnes candidates ne recevront pas d'avis de réception.

Nous remercions toutes les personnes qui posent leur candidature; cependant, nous ne communiquerons qu'avec celles retenues pour les prochaines étapes.

Quels sont les critères de sélection?

Pour en savoir plus, veuillez consulter la description du poste qui vous intéresse. Les qualités, les connaissances et les aptitudes requises y sont indiquées.

À l'aide du gabarit de déclaration d'intérêt et de compétences, il faut indiquer que vous répondez à chaque critère, notamment en donnant des exemples et en décrivant des situations dans lesquelles vous avez démontré lesdites qualités, connaissances et aptitudes.



Comment sont réalisées les entrevues?

Les entrevues se font par vidéoconférence.

Quelle est la durée du mandat des membres de comités?

En général, le mandat est de trois ans. Il peut être renouvelé une fois, à la discrétion de la PDG de CDA-AMC.

Combien de temps consacrer au mandat?

Le temps à consacrer dépend du poste qui vous intéresse.

- CCEM : Jusqu'à quatre ou cinq jours par mois, y compris la participation à des réunions mensuelles.
- CEEP : Jusqu'à quatre ou cinq jours par mois, y compris la participation à des réunions mensuelles.
- CEETS : Jusqu'à un jour et demi par mois, y compris la participation à des réunions mensuelles.
- CCPC : Jusqu'à 12 heures tous les 6 mois, y compris la participation à des réunions.

Les membres pourraient devoir se déplacer pour assister aux réunions, et on s'attend à ce qu'ils s'y préparent. Davantage de détails se trouvent dans la description de chaque poste.

Où se tiennent les réunions?

Les réunions se tiennent par vidéoconférence ou en personne à Ottawa ou à Toronto, selon le comité. Pour en savoir plus, veuillez consulter la description du poste qui vous intéresse.

Les frais de déplacement sont-ils remboursés?

Oui, les dépenses engagées sont remboursées conformément à la politique de l'organisation sur les déplacements.

Quelle est la rémunération des membres des comités?

Les membres sont admissibles à des honoraires conformément à la [politique de l'organisation](#). La rémunération est versée à la personne et est assujettie aux retenues du Régime de pensions du Canada (RPC) et de l'impôt sur le revenu.

L'acceptation d'une rémunération pourrait avoir une incidence sur l'admissibilité à des programmes financés par le gouvernement, comme le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Comment soumettre une candidature?

Vous devez soumettre la candidature en remplissant le formulaire en ligne. Tous les documents requis doivent être téléversés au moyen de ce même formulaire.

Quels sont les documents requis?

Les documents suivants doivent accompagner chaque candidature :

- formulaire de mise en candidature (remplir en ligne);



- formulaire de déclaration d'intérêt et de compétences rempli (télécharger et remplir);
- curriculum vitæ de la personne candidate (téléversez votre document).

Comment présenter les documents?

Les documents doivent être téléversés au moyen du formulaire de candidature en ligne. Les formats acceptés sont Microsoft Word (.doc ou .docx) ou Adobe Acrobat (.pdf).

Puis-je présenter une candidature par la poste ou par télécopieur?

Toutes les candidatures doivent être présentées par le formulaire en ligne, à moins que des dispositions aient été prises au préalable à des fins d'accessibilité.

Et si j'ai besoin de documents en format accessible?

Pour obtenir des documents en format accessible, veuillez écrire à nominations@cda-amc.ca.

Et si j'ai besoin d'autres mesures d'adaptation?

Nous offrons des mesures d'adaptation à toutes les étapes du processus. Vous avez besoin de mesures d'adaptation ou vous avez des questions? Veuillez écrire à Arni Ahronson, vice-président, Culture et Personnel à l'adresse arni.ahronson@cda-amc.ca.

Et si j'ai d'autres questions?

Si vous avez d'autres questions après avoir consulté cette foire aux questions, écrivez à nominations@cda-amc.ca. Nous nous efforcerons de vous répondre dans un délai de deux jours ouvrables.